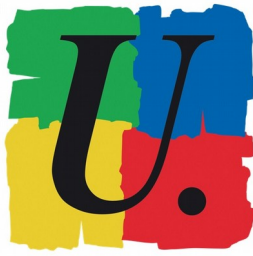


SNE - SNUITAM



F.S.U.

MEEM- MLHD

Compte rendu de la réunion DAM/OS du 29 juin 2016

Étaient présents pour la FSU : Pascal BOSSEE, Catherine CHOLTUS et Jean-Luc CIULKIEWICZ.

Première rencontre intersyndicale pour le nouveau directeur des affaires maritimes, Monsieur Thierry COQUIL.

Après un tour de table de présentation et une déclaration liminaire de la CGT, le directeur nous a fait part de son constat, à sa prise de poste, d'une direction aux effectifs faibles et aux contraintes de moyens forts. Il nous dit ne pas vouloir se résigner à subir cette situation et être prêt à se battre pour la défense des intérêts du secteur maritime. Il évoque notamment le besoin de maintenir des compétences fortes dans le secteur et la nécessité de présenter un projet pour son service avant le mois d'avril 2017, période pré-électorale...

EFFECTIFS :

A la question du vieillissement de ses effectifs, il répond que le maintien de cette administration est une question qui se pose politiquement, vu la petite taille du service considéré par rapport aux autres services du ministère et à l'ensemble des moyens de l'État en mer. Pour lui, il vaut mieux préserver « un petit outil fonctionnel » sans l'augmenter tout en s'assurant de ne pas mettre ses personnels « en danger ».

UNIFORMES ET PORT D'ARME :

Au sujet du port d'arme, le directeur n'ignore pas que tous les « porteurs d'autorité publique » peuvent être des cibles potentielles et doit envoyer prochainement aux services une note de rappel des règles sur le port de l'uniforme en dehors du service.

La FSU rappelle que ce sujet important devrait faire l'objet d'un débat dans l'instance adéquate qu'est le CHSCT du service, Ministériel... mais aussi ceux des DDI. Elle rappelle les difficultés de l'exercice au regard de la dichotomie de gestion à l'œuvre depuis la mise en place de la réforme territoriale de 2010 pour les personnels des affaires maritimes concernés.

MISSIONS ENVIRONNEMENTALES :

Le directeur nous fait part des évolutions qu'il envisage dans le secteur de la protection de la ressource halieutique. Il déplore une administration restée trop « concentrée sur le marin » et dont les termes tels que « dispositif de contrôle et de surveillance » (DCS) ou « police des pêches » seraient trop réducteurs ou abscons... il leur préférerait le terme : « Unité de Contrôle des Pêches et de l'Environnement ». Il envisage donc bien de se présenter comme prestataire dans ce domaine en intervenant pour le compte de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB). Cette offre de

service fait l'objet d'un courrier entre les 2 directions..

La FSU rappelle la nécessaire complémentarité à trouver avec l'agence française de la Biodiversité (AFB) et les parcs nationaux marins. Nous avons demandé à être destinataire de la note entre les 2 directions (DEB/DPMA). Il reste le problème de la formation des personnels de la DAM pour assurer une vraie politique de protection de la nature à l'AFB et dans les PNM, et la formation est toujours le problème n°1 pour assurer les missions environnement en milieu maritime... Mais ce transfert de missions ne doit-il pas être validé en Comité Technique Ministériel? En tout cas, on voit le positionnement de plus en plus fort des AFFMAR pour les contrôles et les activités de surveillance du milieu marin sur toutes les polices de l'environnement et la disparition probable des agents de l'Environnement navigants. La FSU rappelle également qu'elle souhaite une vraie politique de protection de la nature dans les PNM (et pas que de la police).

POINT BUDGETAIRE SUR LE PROGRAMME 205 :

La répartition budgétaire de programme 205 est présentée synthétiquement en séance. Le tableau sera envoyé aux participants par la suite.

Le directeur rappelle que sur un budget global pour l'action de l'État en mer (AEM) de 200 M€, seulement 6 M€ sont distribués à sa direction alors même qu'elle effectue 50% des missions dévolues au programme.

La FSU dénonce l'absence de communication, au niveau local (notamment aux CT des DIRM) de la répartition budgétaire. Ce manque de transparence est déplorable car il relève d'un déficit récurrent de dialogue social et ne permet aucun contrôle de l'utilisation des moyens attribués par la DAM à ses services.

Le service de la DAM confirme n'avoir aucun moyen de voir l'utilisation locale de cette distribution... et le directeur de ... méditer (sic) !

GUIDE DU DCS : point d'étape

Certaines parties du guide ont déjà été envoyées aux services et mises en ligne avec parution au Bulletin Officiel, donc avec circulaire d'application directe.

Sujets traités à cette séance : les parties 5 et 6. Quelques points de détails soulevés : habillement, gestion de l'enveloppe carburant, dotation financière...

La prochaine séance, en septembre, devra traiter la partie 7

Fiche CACEM : délimité avec la DEB, concerne 3 parcs marins...

Il s'agit d'une mise en place, à titre expérimental et avec les moyens propres du CROSS ETEL.

Un débat s'ouvre sur la présence de la DAM dans le secteur Environnement.

Pour la FSU, le débat n'est pas clos et pose un certain nombre de questions sur la capacité des services à faire face à ces nouvelles missions sans contrarier, à moyens constants, les efforts nécessaires en matière de contrôles communautaires.

Projet de sécurisation des compétences maritimes :

En toute fin de séance, une présentation d'un projet METIER, hors du cadre de Gestion prévisionnelle (GPEEC) de la DRH du ministère. Sur la base du principe de création d'un référentiel technique, opérationnel et juridique. Avec la définition de niveaux de compétences, d'indicateurs

objectifs, la codification d'emplois et de services – type... et des outils tels que annexes spécifiques aux fiches de poste, fiche individuelle de parcours et compétences à remplir par l'agent (genre de Curriculum Vitae) et tout un parcours d'évaluation indépendant de l'entretien d'évaluation annuel habituel....

Dans le projet figure également le développement d'un outil informatique permettant de faire le lien entre tous les paramètres évoqués ci-dessus...

Pour la FSU, un projet de cette envergure, forcément long à mettre en œuvre, ne prend pas suffisamment en compte l'urgence de la situation actuelle. Elle regrette une présentation tronquée par le manque de temps (qui n'a pas laissé place au débat) et souhaite qu'une réunion spécifique sur le sujet soit reprogrammée dès septembre.
